



## CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES

### Sommaire

Votre mandat consiste à conseiller Metro afin de réduire les risques de sinistres dans ses installations. Votre objectif sera d'atteindre l'équilibre optimal entre l'impact d'un sinistre, les exigences des assureurs, le coût d'implantation de certaines mesures et le coût des primes d'assurance.

### Responsabilités spécifiques

- Inspecter les bâtiments afin d'identifier les risques de sinistres reliés aux opérations, effectuer des recommandations pour diminuer le risque et faire un suivi des recommandations.
- Mettre en place les programmes de prévention requis pour améliorer la gestion des risques.
- Analyser les rapports de prévention des différents assureurs et organismes, faire la corrélation entre les recommandations et les fréquences de pertes afin de prioriser les recommandations.
- Collaborer avec les inspecteurs des compagnies d'assurance, courtiers et organismes lors des visites et s'assurer du suivi des recommandations.
- Agir à titre de conseiller auprès des responsables des divisions dans l'analyse des rapports et des recommandations de gestion des risques.
- Agir à titre de conseiller auprès des départements d'entretien du Québec et de l'Ontario dans l'analyse et la mise en place des recommandations des diverses inspections reliées aux risques et dans la mise en place des programmes de réduction des risques.
- Agir à titre de conseiller auprès des départements de construction du Québec et de l'Ontario afin d'optimiser les mesures de prévention et protection lors des projets de rénovation ou construction.
- Établir des relations avec les divers organismes gouvernementaux (services d'incendie, Régie du bâtiment du Québec, Ministère de l'environnement, etc.).
- Collaborer avec la vérification interne afin d'assister les analyses de risques divisionnaires. Collaborer avec les autres divisions au besoin.
- Compléter les différents rapports requis (rapports d'audit, rapports de suivi, rapports ministériels, etc.).
- Participer à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgences environnementales pour répondre aux exigences légales applicables.
- Siéger, à titre de représentant de Metro, sur le Comité Mixte Municipal-Industriel-Citoyen (CMMIC) de l'Est de Montréal visant à réduire les risques d'accidents industriels majeurs.

### Critères d'admissibilité

- Attestation d'études collégiales (A.E.C.) spécialisée en prévention incendie (T.P.I.) ou l'équivalent.
- Certificat en technologies avancées de la prévention incendie (T.A.P.I.), un atout.
- Un minimum de 4-5 années d'expérience pertinente en entreprise, dans un bureau d'assurance ou en prévention/protection incendie.
- Connaissances en gestion de projets, i.e. étapes d'un projet, processus d'appel d'offre, etc.
- Connaissance approfondie des normes applicables : CNPI, OFC, CNB (CCQ), OBC, NFPA, CSA, CAN-ULC, FM, code de sécurité RBQ, etc.
- Connaissance des logiciels d'application (Excel et Word) dans un environnement Windows.
- Connaissance de l'hydraulique associée aux extincteurs automatiques.
- Connaissance des dernières avancées en construction, i.e. contreventements sismiques, DAR, etc.
- Bilinguisme essentiel, à l'oral comme à l'écrit.
- Communication interpersonnelle, habileté de négociation, pensée stratégique

- Gestion des priorités, grande autonomie

Veillez faire parvenir votre candidature, avant le 26 novembre 2010, par courriel à [carrieres@metro.ca](mailto:carrieres@metro.ca) ou par télécopieur au 514-643-1230, à l'attention d'Amélie St-Laurent.